

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-148

OBJET :

*Sentiers – Demande de subvention au
CD74 pour l'entretien des sentiers
inscrits au PDIPR*

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 30 août 2023

Présents :

Mmes BUET Manuelle, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVE Lætitia.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGÈNEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :votants :.....25
pour :.....25
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Gilbert DUPIEUX à Manuelle BUET,
- par Emmanuel REY à Christophe MUTILLOD,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Maryse GRENAT,
- par Mireille MARTEL à Philippe VINET,
- par Sophie COTTET à Yannick TRABICHET,
- par Jean-Marc GIROD à Gérald LOMBARD.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Le schéma directeur de la randonnée réalisé par la CCHC ayant été validé par le Département en fin d'année 2022, Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de bénéficier d'une aide financière pour le suivi et l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR. Il précise que cette demande peut être faite pour une durée de 3 ans pour un montant de 300€/km pour les sentiers SID1 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1) et 200€/km pour les sentiers SID2 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 2).

| Nouveau classement PDIPR proposé | Itinéraires | Somme du kilométrage de sentiers pris en compte dans le cas de l'aide à l'entretien hors superposition d'itinéraires (km) | Montants des aides possibles |
|----------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| SID1 | 2 sentiers | 19,6 km | 5 880 € |
| SID2 | 40 sentiers | 312,1 km | 64 420 € |
| SIL | 11 sentiers | 53 km | - |
| TOTAL en KM | | 384,7 km | 70 300 € |

La liste des sentiers concernés, l'organisation de leur entretien sur le territoire et le plan de financement sont présentés en annexe de la présente délibération.

Le versement de cette subvention sera réalisé de la manière suivante :

- 40 % à la notification de l'année N (2024),
- 30 % pour l'année N+1 à date d'anniversaire (2025),
- solde à la fin des travaux d'entretien de l'année N+2 (2026).

A l'achèvement de l'entretien à l'année N+2, la CCHC devra solliciter le versement du solde de la subvention sur la base d'un bilan technique et financier des travaux d'entretien sur les sentiers inscrits au PDIPR ainsi qu'un état des dépenses réalisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le plan de financement des travaux d'entretien à réaliser entre 2024 et 2026 sur le territoire de la CCHC.
- **charge** Monsieur le Président de solliciter le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de bénéficier d'une aide financière pour le suivi et l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR.

ANSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :